

Commune de l'Hébergement :

NOM COMMERCIAL DE L'HEBERGEMENT :

Nom Prénom du Déclarant :

Adresse

Code PostalVille

Email :@.....

Tel :

BORDEREAU DE VERSEMENT TAXE DE SÉJOUR 2025

Échéances de versement :		Nature de l'Établissement :				
Période 1 : 01/01 au 30/06 Versement le 15 juillet Période 2 : 01/07 au 30/11 Versement le 15 décembre Période 3 : 01/12 au 31/12 Versement le 15 janvier n+1		<input type="checkbox"/> Hôtel <input type="checkbox"/> Résidence de Tourisme <input type="checkbox"/> Village vacances <input type="checkbox"/> Meublé de tourisme <input type="checkbox"/> Chambres d'hôtes <input type="checkbox"/> Campings Nombre de couchage :				
CATEGORIE		1*	2*	3*	4*	5*
Hôtels – Résidence de tourisme – Meublés de tourisme		0.44	0.55	0.77	0.88	1.54
Villages Vacances		0.44 €			0.55 €	
Terrains de Campings et tout autre hébergement de plein air Emplacement dans des aires de campings cars et parcs de stationnement		0.22 €		0.55 €		
Chambres d'Hôtes		0.44 €				
HEBERGEMENTS NON CLASSES		3 % du montant de la nuitée par pers				
Exemple de Calcul Montant du Loyer : 600 € la semaine - Capacité maximale d'accueil 4 personnes. 1- 600 € : 4pers = 150 € : 7 (nbre de nuit) = 21,42 € x 3 % = 0.64 €/pers/nuit (plafonné à 3.30€) 2- Personnes accueillies : 2 adultes et 2 enfants Montant à collecter : 2 pers x 0.64 x 7 nuits = 8.96 €						
PERIODE	Nombre de Nuits	Tarif De la TS	Nombre de Personnes	Montant collecté par le Propriétaire	Plateforme de réservation en ligne Nom Montant	
TOTAL A REVERSER						

*1 Bordereau par hébergement

Fait à

Le

Certifié sincère et véritable – Signature

Document à retourner impérativement complété à OFFICE DE TOURISME PNVD 9, place de la Halle 24250 DOMME

Joindre votre règlement si vous n'optez pas pour la réservation en ligne via les plateformes (Airbnb, booking, abritel,).

Chèques à l'ordre de TS CCVDFB.

L'Office de Tourisme Périgord Noir Vallée Dordogne Place de la Halle 24250 DOMME et La CCVDFB, 16 AVENUE DE LA GARE 24220 ST CYPRIEN, **recueillent et traitent les données personnelles de ce formulaire afin d'enregistrer le montant de la taxe de séjour collecté par les propriétaires d'hébergements touristiques.**

Ce traitement de vos données est réalisé dans le respect **d'une obligation légale (Article D422-3 du code du tourisme)**

Les **catégories de données traitées** sont :

- Les données relatives aux propriétaires d'hébergement touristique : nom, prénom, adresse postale, téléphone, adresse électronique,
- Les données relatives au bien : nom commercial, commune.

Le renseignement des données est obligatoire pour permettre à L'OT et la CCVDFB d'enregistrer le montant du versement de la taxe de séjour.

Les destinataires des données sont les suivants :

La communauté de communes Vallée Dordogne Forêt Bessède et l'EPIC sont co-responsables de la donnée personnelle recueillie via ce formulaire.

En interne :

- le Président de la CCVDFB et/ou l'élu en charge du tourisme;
- les agents de la CCVDFB et de l'OT assurant la gestion du service taxe de séjour et tourisme, chargés des opérations administratives et les agents du service comptabilité ;
- les supérieurs hiérarchiques de ces personnels ;
-

En externe :

- le trésor public ;
- Communes de résidence des prestataires

Ces données seront **conservées** :

- 10 ans pour les déclarations de versement ;
- Puis étude du sort final des données personnelles par le service des archives.
-

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25/05/2018 et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ainsi que d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Vous disposez aussi, sous réserve des limitations prévues par les textes, d'un droit à l'effacement, d'un droit d'opposition ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données.

Vous pouvez exercer vos droits sur vos propres données, **en remplissant le formulaire** dédié auprès de de la CCVDFB ou de l'OT ou en **contactant** le délégué à la protection des données, aux coordonnées ci-dessous, en précisant, lors de votre demande, le nom de la structure auprès de laquelle vous exercez vos droits :

Pour la communauté de communes VDFB :

- **ATD 24, 2 place Hoche, 24000 PERIGUEUX** ou dpd.mutualise@atd24.fr

Pour l'OT PNVD

- L'OFFICE DE TOURSIME Périgord Noir Vallée Dordogne sis 9, place de la Halle 24250 DOMME

Mail : perigordnoir.tourisme@gmail.com

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL.